VILLE DE CUXAC D'AUDE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

Présents : M. POCIELLO Jacques, Mme LAURENS Claudine, M. PELLEGRY Jean-Claude, Mme MATEILLE Renée, M. GARCIA Gérard, M. SEGURA Bruno, Mme SORIANO Céline, M. LANAU Bernard, M. JALABERT Jacky, Mme GRAVINA Nelly, M. JUNCY Gérard, M. TORQUEBIAU Michel, M. GARDES Christian, Mme BRAINEZ Marie-Ange, M. CROS Marc, Mme BONHOMME Mireille, M. ARINO André, Mme SERRES Christelle, M. DELFOUR Grégory.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :
Mme RASSIE Elisabeth, procuration à Mme LAURENS Claudine.
M. CAIZERGUES André, procuration à M. GARCIA Gérard.
Mme BEJAR Isabelle, procuration à Mme BRAINEZ Marie-Ange.
Mme REMAURY Anne-Sophie, procuration à Mme SORIANO Céline.
Mme PETRIEUX Catherine, procuration à M. DELFOUR Grégory.
M. QUEROL Sébastien, procuration à Mme BONHOMME Mireille.

Absents : Mme SALA Maria, Mme SANCHEZ Danielle.

Secrétaire : Mme SORIANO Céline

Approbation du Procès Verbal de la séance du 25 février 2019 :
Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n°2019/08
Objet : Adoption du compte de gestion 2018 - Commune
Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 pour le budget de la Commune.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/09
Objet : Adoption du compte administratif 2018 - Commune
Rapporteur : M. SEGURA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2341-1, L 2343-2, R 2342-1 et suivants,
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18/03/2019,

Monsieur SEGURA expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. SEGURA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement avec restes à réaliser	Total
Dépenses	2 866 401.37 €	2 658 494.14 €	5 524 895.51 €
Recettes	4 094 035.92 €	1 969 333.14 €	6 063 369.06 €
Résultat de l'exercice	1 227 634.55 €	- 689 161.00 €	+ 538 473.55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Adopte le compte administratif 2018 de la commune.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/10
Objet : Affectation du résultat 2018
Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire expose que l'exécution du budget fait apparaître les résultats de clôture suivants :
- section de fonctionnement : + 1 227 634.55 €
- section d'investissement :

hors Restes à Réaliser : + 370 357.00 €
avec Restes à Réaliser : - 689 161.00 €

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18/03/2019,
Il est proposé au Conseil Municipal de reporter ces résultats de clôture de la manière suivante :
001 – *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes):* 370 357.00 €
002 - *résultat de fonctionnement reporté* : 300 000.00 €
1068 – *excédents de fonctionnement capitalisés* : 927 634.55 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Décide d'affecter le résultat 2018 comme proposé ci-dessus.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/11
<u>Objet</u> : Impôts locaux – vote des taux 2019
Rapporteur : M. SEGURA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2331-1 et suivants,
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu les lois de finances annuelles,
Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019,
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18/03/2019,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année,
Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux de l'année N $^{-1}$ soit 2017	**Taux 2018**	**Bases notifiées**	**Produits attendus**
TH	17,95	17,95	3 840 000	689 280 €
FB	31,98	31,98	3 412 000	1 091 158 €
FNB	69,08	69,08	155 300	107 281 €
Total				1 887 719 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Décide de fixer les taux d'imposition 2019 comme indiqué ci-dessus.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/12
<u>Objet</u> : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières
Rapporteur : M. SEGURA

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2018, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

<u>Acquisitions :</u>

Parcelle	**Adresse**	**Montant acquisition**	**Observations**
BD 70 et BD 477	13 rue Oulmède	72 000.07 €	Délibération n°2018/27 du 3 avril 2018

<u>Cessions :</u>

Parcelle	**Adresse**	**Montant cession**	**Observations**
CK 104	Zone artisanale – Clos de la Rode	800 €	Délibération n°2017/50 du 20 février 2017

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Approuve le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2018.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/13
Objet : Attribution de subventions aux associations
Rapporteur : Mme MATEILLE

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 18/03/2019,
Vu l'avis de la commission Sport, Jeunesse, Associations, Animations réunie le 20/03/2019,
Après examen des demandes de subvention des associations, M. le Maire propose d'attribuer les montants suivants :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	Propositions 2019	Réalisé 2018
AFDAIM (Association Familiale Départementale d'Aide aux Personnes Handicapés Mentales)	90 €	90 €
LUTTE CONTRE LE CANCER	250 €	250 €
CHASSE	850 €	850 €
COMITE DES FETES	12 000 €	10 000 €
CREMATISTES COURSANAIS	100 €	100 €
DONNEURS DE SANG	450 €	450 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE CUXAC D'AUDE ET ENVIRONS	500 €	500 €
JOIE DE VIVRE (dont 600 € de subvention exceptionnelle)	3 200 €	2 600 €
MEDAILLES MILITAIRES	100 €	100 €
OLYMPIC CUXAC	10 000 €	10 000 €
PECHE (Lou Tap Cuxanais)	500 €	500 €
PERSONNEL COMMUNAL	650 €	650 €
PETANC CLUB (dont 180 € de subvention exceptionnelle)	830 €	650 €
PREVENTION ROUTIERE	150 €	
RANDONNEURS CUXANAIS	450 €	450 €
SOUVENIR FRANCAIS	160 €	160 €
OCCE (MATERNELLE)	3 000 €	3 000 €
OCCE. (PRIMAIRE)	7 000 €	7 000 €
U.A.C.	500 €	500 €
A.O.C.S.	10 000 €	10 000 €
AMICALE BOULISTE	450 €	450 €
REPUBLIQUE LIBRE	250 €	250 €
VISITE MALADES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	200 €	200 €
AMIS DES CHATS CUXANAIS	700 €	700 €
DE FIL EN AIGUILLE	100 €	100 €
GROUPE VOCAL SI DIESE	150 €	150 €
LAC MAJEUR	100 €	100 €
ROUTE DE LA GLACE	150 €	
JARDINAUDE	150 €	
CHORALE UNIS'SONS	150 €	150 €

RAND'AUDE	150 €	150 €
LES FOULEES DE PRINTEMPS	300 €	

M. SEGURA, Mme BONHOMME et M. QUEROL et ne prennent pas part au vote de cette délibération en raison de leur lien avec une association subventionnée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Décide d'attribuer les subventions indiquées ci-dessus.

POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/14
Objet : Subvention de fonctionnement versée au CCAS
Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2019 une subvention de 38 769 € qui lui permettra en fonction des circonstances de l'année 2019 d'équilibrer son budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Décide d'attribuer une subvention de 38 769 € au C.C.A.S.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/15
Objet : Budget primitif 2019 - Commune
Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif de la Commune par chapitre pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	*Libellé*	*Montant*
011	*Charges à caractère général*	*773 920 €*
012	*Charges de personnel*	*1 603 278 €*
65	*Autres charges de gestion courante*	*666 100 €*
66	*Charges financières*	*29 000 €*
67	*Charges exceptionnelles*	*10 000 €*
022	*Dépenses imprévues*	*50 000 €*
023	*Virement à la section d'investissement*	*771 661 €*
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*130 000 €*
TOTAL		***4 033 959 €***

RECETTES		
Chapitre	*Libellé*	*Montant*
70	*Produits des services*	*151 500 €*
73	*Impôts et taxes*	*2 422 853 €*
74	*Dotations, subventions et participations*	*965 606 €*
75	*Autres produits de gestion courante*	*104 000 €*

77	*Produits exceptionnels*	*10 000 €*
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*80 000 €*
002	*Résultat reporté*	*300 000 €*
TOTAL		***4 033 959 €***

Section d'investissement :

DEPENSES		
Chapitre	*Libellé*	*Montant*
10	*Dotations, fonds divers et réserves*	*5 000 €*
20	*Immobilisations incorporelles*	*15 880 €*
204	*Subventions d'équipement versées*	*6 734 €*
21	*Immobilisations corporelles*	*837 235 €*
23	*Immobilisations en cours*	*2 284 199 €*
16	*Emprunts*	*175 000 €*
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*80 000 €*
041	*Opérations patrimoniales*	*5 000 €*
TOTAL		***3 409 048 €***

RECETTES		
Chapitre	*Libellé*	*Montant*
13	*Subventions d'investissement*	*440 030 €*
16	*Emprunts*	*604 366 €*
10	*Dotations, fonds divers et réserves*	*160 000 €*
1068	*Excédents de fonctionnement capitalisés*	*927 634 €*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*771 661 €*
040	*Opérations d'ordre entre sections*	*130 000 €*
041	*Opérations patrimoniales*	*5 000 €*
001	*Solde d'exécution positif reporté*	*370 357 €*
TOTAL		***3 409 048 €***

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18/03/2019,

Il est proposé d'adopter par chapitre le projet de budget primitif pour 2019 présenté par Monsieur le Maire.

M. ARINO précise qu'il est d'accord avec les projets d'investissement proposés. Le projet phare est celui de la réhabilitation des vestiaires. L'acquisition de la scierie en cœur de ville est une opportunité qu'il ne faut pas rater. Le projet d'acquisitions immobilières en cœur de village pourrait permettre de revitaliser le centre et cela va dans le bon sens. M. ARINO demande si le véhicule qui est inscrit au budget pour la police municipale est un véhicule électrique. M. le Maire répond que ce ne sera pas le cas. M. le Maire conclut en indiquant qu'il espère que la collectivité pourra réaliser l'ensemble de ces propositions d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Adopte le Budget Primitif 2019 de la commune par chapitre comme indiqué ci-dessus.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/16
Objet : Adoption du compte de gestion 2018 – Crèche
Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 pour le budget de la crèche.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/17
<u>Objet</u> : Adoption du compte administratif 2018 - Crèche
Rapporteur : M. SEGURA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2341-1, L 2343-2, R 2342-1 et suivants,
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18/03/2019,

Monsieur SEGURA expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. SEGURA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le compte administratif du budget crèche pour l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement avec restes à réaliser	Total
Dépenses	364 279.63 €	5 414.40 €	369 694.03 €
Recettes	364 279.63 €	7 372.38 €	371 652.01 €
Résultat de l'exercice	0 €	+ 1 957.98 €	+ 1 957.98 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Adopte le compte administratif 2018 de la crèche.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Délibération n°2019/18
<u>Objet</u> : Budget primitif 2019 - Crèche
Rapporteur : M. SEGURA

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de Budget Primitif de la Crèche par chapitre pour l'exercice 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

<u>Section de fonctionnement</u> :

DEPENSES		
Chapitre	*Libellé*	*Montant*
011	*Charges à caractère général*	*51 500 €*
012	*Charges de personnel*	*359 927 €*
65	*Autres charges de gestion courante*	*200 €*
67	*Charges exceptionnelles*	*1 500 €*
042	*Opérations d'ordre entre sections*	*1 000 €*
TOTAL		***414 127 €***

RECETTES		
Chapitre	*Libellé*	*Montant*
70	*Produits des services*	*66 000 €*
74	*Dotations, subventions et participations*	*348 127 €*
TOTAL		***414 127 €***

<u>Section d'investissement</u> :

DEPENSES		
Chapitre	*Libellé*	*Montant*
21	*Immobilisations corporelles*	*2 957 €*
TOTAL		***2 957 €***

RECETTES		
Chapitre	*Libellé*	*Montant*
040	*Opérations d'ordre entre sections*	*1 000 €*
001	*Solde d'exécution positif reporté*	*1 957 €*
TOTAL		***2 957 €***

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 18 mars 2019,
Il est proposé d'adopter par chapitre le projet de budget primitif 2019 de la Crèche présenté par Monsieur le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Adopte le Budget Primitif 2019 de la crèche par chapitre comme indiqué ci-dessus.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

M. ARINO indique que de nombreux habitants l'ont interpelé sur l'avenir du centre médical. Il souhaiterait savoir si la municipalité a des informations à ce sujet. M. le Maire indique que chacun connaît la situation de du docteur PEBERNARD. Les docteurs MORY et ORIOL ont demandé si la municipalité souhaitait acquérir leurs parts de la structure actuelle. Être propriétaire des murs ne garantit pas qu'il y aura un médecin. C'est le cas de la mairie de Sallèles qui a construit une maison médicale mais qui ne dispose toujours pas de médecin. M. le Maire indique que la municipalité a pris contact auprès de l'association des Maires. Cette pénurie de médecins touche de nombreuses communes. Cuxac dispose encore de deux médecins.
La commune de Port la Nouvelle a fait le choix de salarier des médecins mais encore faut-il trouver des médecins intéressés.

PERSONNEL
Délibération n°2019/19
Objet : Modification du tableau des effectifs - Commune
Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le précédent tableau des effectifs de la commune adopté par le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2019,

Vu l'avis du comité technique en date du 19 mars 2019,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services techniques et administratifs fonctionnent avec des agents contractuels depuis le départ à la retraite ou pour mutation d'agents titulaires.

Compte tenu du professionnalisme de ces agents, il est proposé de les recruter sur des postes permanents afin d'assurer la bonne continuité et l'efficacité des services rendus à la population,

Monsieur le Maire propose donc de créer les postes suivants :
- 2 postes d'adjoint technique (catégorie C), permanent, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif (catégorie C), permanent, à temps complet.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité, au chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Décide de créer les postes suivants :
- 2 postes d'adjoint technique (catégorie C), permanent, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif (catégorie C), permanent, à temps complet.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

GRAND NARBONNE
Délibération n°2019/20
Objet : Approbation du rapport de la CLECT
Rapporteur : M. le Maire

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu les IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),

Vu le rapport élaboré par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Narbonne, transmis à la commune par la Présidente de la CLECT en date du 25 février 2019, retraçant le montant des charges transférées relatives aux compétences : «Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » et « Promotion du Tourisme »,

M. le Maire rappelle que le rapport transmis doit être approuvé par la majorité qualifiée des communes afin que le Conseil Communautaire puisse se prononcer, à défaut le coût net des charges transférées sera constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT du Grand Narbonne, relatif à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération concernant les compétences «Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » et « Promotion du Tourisme ».

M. SEGURA précise que ce rapport prend en compte le transfert des taxes de séjour perçues par certaines communes au Grand Narbonne. En conséquence, les attributions de compensation de ces communes augmentent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Approuve le rapport de la CLECT du Grand Narbonne, relatif à l'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération concernant les compétences «Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » et « Promotion du Tourisme ».

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

DIVERS
Délibération n°2019/21
Objet : Attribution d'une subvention pour une opération de solidarité
Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de de deux étudiants cuxanais inscrits en BTS Economie Sociale et Familiale au lycée Beauséjour à Narbonne afin de financer partiellement un voyage au Maroc.

Ce voyage s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec une association locale (Fédération de la ligue démocratique des droits des femmes). Il permettra aux étudiants de rencontrer des associations et visiter différentes structures (médico-social, environnement, éducatif).

Considérant les objectifs de cette action,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 200 € à l'association scolaire du lycée Beauséjour afin de participer au financement de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
Décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association scolaire du lycée Beauséjour afin de participer au financement de cette opération.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

La séance est levée à 19h40.

La secrétaire

Céline SORIANO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE CUXAC D'AUDE

Le Maire

Jacques POCIELLO